

prétend que c'est pour porter atteinte à la négociation libre et volontaire, on torture les faits et la vérité. Moi, je dis que la meilleure preuve que les parties en cause ont accepté cette solution au moment où il n'y avait pas d'autres solutions en vue, c'est qu'elles ont décidé de reprendre le travail. Cela a donc été une acceptation tacite, monsieur le président.

Et quand on dit que c'est porter atteinte de façon presque criminelle à la négociation libre et volontaire, on oublie qu'il s'agit d'un cas exceptionnel.

Moi, monsieur le président, j'irais encore plus loin que le ministre du Travail. Je prétends que, dans le service public ou dans les organisations même ne dépendant pas directement du service public, qui ont des contingences où l'intérêt public est en jeu, on devrait avoir un mécanisme pour pourvoir à une négociation expéditive. On devrait prévoir, par exemple, que trois mois, quatre mois, cinq mois avant l'expiration d'une convention collective, les parties en cause soient obligées de s'asseoir et de négocier et que si, rendues à un tel délai, à la date par exemple de l'expiration de la convention collective, elles ne se sont pas entendues, que nous ayons des tribunaux de travail qui tranchent la question.

Il faut, tout de même, dans l'économie compliquée dans laquelle nous sommes, qu'on en finisse par conclure à quelque chose d'intelligent. Je vous dis que ce n'est pas intelligent de permettre à une union de mettre en danger toute l'économie d'un pays pour satisfaire ses intérêts, à elle.

Et je ne suis pas le seul à le dire, monsieur le président. Je voudrais invoquer le témoignage de quelqu'un qui s'y connaît plus que moi, parce que j'ai fait certaines recherches au moment où j'ai lu, comme tous les autres, dans les journaux ce que le président du Conseil du Travail avait dit à un moment donné. *La Presse* de Montréal rapportait:

Le président du Conseil du Travail du Canada a violemment contesté hier les déclarations du ministre du Travail selon qui l'arbitrage obligatoire pourrait contribuer à réduire le nombre des grèves.

Et M. Jodoin ajoute:

Cependant, a-t-il dit, pour que les syndiqués conservent leur intégrité et pour partager la prospérité croissante du Canada...

Cela me surprend! Pour partager la prospérité croissante, il faut la mettre en péril par des grèves aussi ruineuses que celles que nous avons connues.

Il faut qu'ils aient la possibilité, dit-il, d'arrêter de travailler sans menace d'intervention gouvernementale.

Et j'ai trouvé ailleurs, monsieur le président, une déclaration de M. Walter Reuthers,

[M. Mongrain.]

qui est le président des *United Auto Workers*, affilié à l'*American Federation of Labor*, et au CIO et qui n'est pas le premier arrivé dans le domaine ouvrier, je pense bien, et qui disait, par exemple, à la suite de la grève des conducteurs d'autobus à New York, il n'y a pas très longtemps, ceci:—et je traduis le plus fidèlement possible—et au cas où je ne traduirais pas bien, je dirai que j'ai extrait cette citation du *Time Magazine* du mois de février ou janvier: Il faut en finir avec nos grèves—C'est Walter Reuthers qui parle—Il faut en finir avec nos grèves, qui sont un danger pour la survivance de la société. Nous ne pouvons plus tolérer une situation où un groupe d'employés, même s'ils réclament ce à quoi ils ont droit, puissent paralyser l'économie de toute une collectivité.»

On comprend bien, Walter Reuthers n'est pas en faveur de l'arbitrage obligatoire. Il suggère des solutions et des solutions généreuses et moins ruineuses que la grève à tout propos. Et au sujet des grèves qui se perpétuent, parce qu'il y a des gens qui ont intérêt à les perpétuer, il ajoute ceci: Il faut, sans délai, organiser une commission tripartite, représentant le travailleur, l'employeur et l'Etat, qui s'occupera de mettre sur pied le mécanisme des politiques nouvelles pour régler sans délai les grèves dans le service public.

Bien, moi, je crois que le projet de loi que nous avons est non seulement acceptable, mais qu'il va pourvoir une fois pour toutes à ces litiges qui sont ruineux pour l'économie.

Et j'étais scandalisé d'entendre le député de York-Sud dire: «Remettez ça à plus tard. Et s'il fallait que nous ayons une autre grève ruineuse, il sera encore temps d'adopter une loi».

Il faudrait encore passer par une autre grève ruineuse. Monsieur le président, moi je crois que les ouvriers, ils en ont soupé de ces choses-là.

Je crois que nos ouvriers commencent à se demander si on ne leur jette pas de la poudre aux yeux, si on leur dit véritablement toute la vérité. Je pense qu'il est temps que les ouvriers de 1966 entendent la vérité, même de leurs politiciens, même de leurs chefs ouvriers, voire même des savants avocats qui défendent le syndicat ouvrier. Dans un cas comme celui qui nous concerne, au moment où nous en étions rendus à un point où l'entente était impossible, je dis que la volonté des deux parties a été assez clairement exprimée pour que le gouvernement intervienne. Je dis même que le gouvernement a trop attendu pour intervenir, et en affirmant cela, je dis que j'ai l'appui du «rank and file» des syndicats ouvriers, peut-être pas celui des chefs qui voient leur prestige en jeu s'ils admettent cette chose-là, mais des gens qui, eux, sont obligés de se priver, quand cela fait 38 ou 40 jours